



## COMMUNE DE GIVRINS

### Election complémentaire à la Municipalité du dimanche 14 juin 2026 (1er tour)

#### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « YANNIS MARTIN », comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

#### PROCLAME

**Monsieur Yannis MARTIN**, né le 14 juin 1976, originaire d'Essertines-sur-Rolle, domicilié à la ruelle des Chambres-Chaudes 8, à 1271 Givrins, **élu tacitement Conseiller municipal** pour la législature 2026-2031.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 14 avril 2026.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens

*Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au Préfet dans les trois jours :*

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.